



Saisie de bien immobilier

Par **moi2001**, le **26/02/2014** à **00:54**

bonjour, je pose cette question par rapport à une personne de ma famille.

Cette dame possède plusieurs maison qui sont à la location depuis des années grâce a son mari qui lui est actuellement dans une maison de repos sous tutelle car il n'a plus sa tête. cette famille doit une énorme somme d'argent aux impôts depuis beaucoup d'années (20 ans), nous avons fait plusieurs propositions aux impôts afin de réglé la dette sachant que les intérêts valent plus que la moitié de la somme. donc première question je me demandais si c'était possible qu'il y est prescription? si non, quelle recours peut - elle avoir sachant que les maison on était mis cette semaine aux enchères? et surtout que ce sont ces seul revenu et que a cause de sa elle va se retrouvé dehors sans aucun revenu! merci pour vos réponse.

Par **aguesseau**, le **26/02/2014** à **09:29**

bjr,

difficile de répondre quant à la prescription des impôts dus mais il n'y a prescription qu'en cas d'inaction du créancier ici le trésor public, et selon votre message je ne pense pas que ce soit le cas puisque une des maisons va être vendue aux enchères sans doute à la demande du trésor public.

ce serait trop facile de ne pas payer ses impôts ou ses dettes en général et de conserver ses biens sans problème.

donc la procédure va se poursuivre jusqu'à l'extinction de la dette qui comme toute dette est augmentée des intérêts.

ce couple a volontairement ou non été négligents avec le paiement de ses impôts, il est tout a fait logique qu'un jour ou l'autre les comptes soient apurés.

sinon personne ne paierait ses impôts.
cdt